

DÉPARTEMENT du VAR

Dr André GARRON, Président - date de mise en ligne :  
08/12/2022EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DUConseil Communautaire  
de la Vallée du Gapeau

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept  
décembre à 9h30, le Conseil  
Communautaire régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi.Date de convocation : le 1<sup>er</sup> décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	23

**Objet de la délibération : DEMANDES DE SUBVENTION  
D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION  
D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET  
LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT  
LOCAL (DSIL) 2023**

22-12-07/14

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI	Présents : M. GARRON - Président
M. AYCARD	Maire de La Farlède – 1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. FABRE	Maire de Belgentier – 2 <sup>e</sup> Vice-Président
M. GERARDIN	Maire de Solliès-Toucas – 3 <sup>e</sup> Vice-Président
Mme XICLUNA	Maire de Solliès-Ville – 4 <sup>e</sup> Vice-Président
M. MATTEODO	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
Mme DRELON	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. COIQUAULT	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. DUPONT	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme DELGADO	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. BOUBEKER	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. HENRY	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme MANGOT	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. BERTI	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme FOUASSE	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville

**Conseillers ayant donné procuration :**

M. VITRANT à Mme XICLUNA  
Mme MARTINEZ à Mme DRELON  
M. JAULT à M. MATTEODO  
Mme BELTRA à Mme RAVINAL  
M. CASTEL à M. AYCARD  
Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI  
M. GENSOLLEN à Mme MANGOT  
Mme GAMBA à M. BERTI

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5214-23,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2334-42 relatif à la Dotation

.../...

de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et les articles L2334-32 à L2334-39 relatif à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

**CONSIDÉRANT** les modalités de mise en œuvre de la DETR et DSIL pour l'année 2023,

**CONSIDÉRANT** le courrier du Préfet du Var du 19 octobre 2022 relatif à l'appels à projets au titre de l'exercice 2023 pour la DSIL et la DETR,

**CONSIDÉRANT** les différents programmes de travaux susceptibles d'être éligibles au titre de la DETR 2023,

**CONSIDÉRANT** les projets éligibles sur le territoire de la Vallée du Gapeau,

Le Président propose à l'Assemblée délibérante de retenir ces opérations et de solliciter la dotation (DETR/DSIL) la plus élevée possible :

PRIORITÉ	OPÉRATION	MONTANT € H.T.	PLAN DE FINANCEMENT
1	Installation d'une unité de cogénération électrique sur la STEP communautaire	350 000	<b>Conseil Régional PACA</b> Proposé au Contrat Nos Territoires d'Abord 2023-2028 (105 000 €) <b>Conseil Départemental Var</b> (105 000 €) <b>État</b> (AAP DETR/DSIL 2023) la plus haute possible <b>Autofinancement</b> (20% minimum)
2	Travaux de sécurisation de la canalisation en eau potable de Belgentier	800 000	<b>Conseil Régional PACA</b> Proposé au Contrat Nos Territoires d'Abord 2023-2028 <b>État</b> (AAP DETR/DSIL 2023) la plus haute possible <b>Autofinancement</b> (20% minimum)
3	Remplacement de la pelouse du stade Jean Murat par un revêtement synthétique	1 100 000	<b>Conseil Régional PACA</b> Proposé au Contrat Nos Territoires d'Abord 2023-2028 (330 000 €) <b>État</b> (AAP DETR/DSIL 2023) la plus haute possible <b>Autofinancement</b> (20% minimum)
4	Relampage led des zones d'activités économiques et zones industrielles (200 000€) et des stades (340 000 €)	540 000	<b>État</b> (AAP DETR/DSIL 2023) la plus haute possible <b>Autofinancement</b> (20% minimum)
5	Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage	789 000	<b>État</b> Plan de relance GDV (notification en attente 219 528 €) <b>État</b> (AAP DETR/DSIL 2023) la plus haute possible <b>Autofinancement</b> (20% minimum)
6	Travaux Ad'Ap siège CCGV et stade Jean Murat	250 000	<b>État</b> (AAP DETR/DSIL 2023) la plus haute possible <b>Autofinancement</b> (20% minimum)

La correspondance des opérations présentées avec les priorités de la DSIL et de la DETR, fixées par le Gouvernement et le Préfet du Var, ainsi que leur inscription dans des programmes contractualisés est présentée en annexe.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :**

*pour* : 31

*contre* : 0

*abstention* : 0

- **D'APPROUVER** le programme de travaux exposé par le Président,
- **D'APPROUVER** les montants prévisionnels tels qu'inscrits dans le tableau ci-dessus,
- **D'APPROUVER** les plans de financement prévisionnels tel qu'exposés,

.../...

**AR Prefecture**

083-248300410-20221207-22\_12\_07\_14-DE  
Reçu le 08/12/2022

.../...

~~DE SOLLICITER~~ une subvention la plus élevée possible auprès de l'État dans le cadre de la DETR assortie d'une demande de dérogation pour engager les travaux avant notification de l'aide,

- **DE DONNER** pouvoir au Président pour signer tous les documents et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du programme de travaux défini ci-dessus ainsi que les dossiers concernant la subvention versée par l'État,
- **DE SOLLICITER** un régime dérogatoire à ces demandes afin de pouvoir commencer les opérations avant notification d'aide au vu notamment de la volatilité des tarifs des prestations afférentes,
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa  
transmission en Préfecture du Var le  
et de sa publication le



Docteur André GARRON  
Président CCVG  
Maire de Solliès-Pont

A blue ink handwritten signature, likely of André Garron, written over the circular stamp.

Dr André GARRON, Président - date de mise en ligne : 08/12/2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*